

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE HOTEL DE VILLE - BP N°1100 11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9 L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 13 Décembre 2023 à 11h00,

Délibération N°2023-39

MATIERE: FINANCES LOCALES SOUS-MATIERE: DECISIONS BUDGETAIRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

ES LOCALES Date de convocation : le 07 Décembre 2023,

OBJET:

TARIFS DES REPAS AU 1^{er} JANVIER 2024 – RESTAURATION COLLECTIVE RESIDENCE PIERRE ESTEVE. **PRESENTS:** M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, M. Jean TIRAND, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Jacqueline BESSET,

ABSENTS: Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean TIRAND,

Dans le cadre du marché de délégation de service publique pour la restauration collective attribuée à API, une augmentation contractuelle du coût des repas est prévue le 1er janvier 2024.

Par conséquence, au vu du contexte budgétaire actuel, le prix des repas proposé aux résidents de la Résidence Pierre Estève ainsi qu'au personnel de la commune sera impacté par cette hausse. Toutefois, le choix a été fait de ne pas augmenter le prix du repas des usagers selon le même pourcentage d'augmentation que celui effectuée par notre prestataire.

Pour rappel, les tarifs sociaux correspondent au reste à charge financier qui incombent aux résidents bénéficiant d'un plan d'aide social (APA, ASG...) du Conseil Départemental ou des caisses de retraite.

Monsieur le Président vous propose, à compter du 1^{er} janvier 2024, de fixer le montant du prix des repas pour la résidence Pierre Estève et le personnel de la commune selon la tarification ci-dessous

Catégorie d'usagers	Part usager au 01/01/2023	Part usager au 01/01/2024
Tarif social 1	3,10 €	3,35 €
Tarif social 2	4,10 €	4,45 €
Tarif social 3	5,20 €	5,60 €
Plein tarif (table, domicile, dimanche)	7,00 €	7,55 €
Repas du soir	5,60 €	6,05€
Personnel communal	6,70 €	7,25 €

LE CONSEIL D'AMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'acter, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs des repas pour la Résidence Pierre Estève et le personnel de la commune selon la tarification ci-dessus

PRECISE que les recettes seront encaissées sur la régie correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Castelnaudary le 13 Décembre 2023

Le Président,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le :

1 4 DEC. 2023
Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :
1 4 DEC. 2023
Et par publication le :
1 5 DEC. 2023
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,